

FORMULAIRE CREATION MICROENTREPRISE

Merci de compléter ce formulaire et de le déposer à l'accueil de la CEM, ou de le renvoyer par courriel à contact@cemstbarth.com, accompagné des pièces listées en annexe.

La CEM reviendra vers vous.

NOM:	COURRIEL:	
DDENOM :	TELEBUIONE :	
PRENOM:	TELEPHONE:	
SITUATION MATRIMONIALE:		
☐ Célibataire ☐ Pacsé	☐ Marié	□ En concubinage
ETES VOUS SALARIE ?:		
AVEZ-VOUS DEJA EU UNE MICROENTREPRISE OU ENTREPRISE INDIVIDUELLE?		
□ NON □ OUI - Préciser numéro de Siret		
ACTIVITE PRINCIPALE SOUHAITEE :		
ACTIVITES SECONDAIRES SOUHAITEES:		
DATE DE DEBUT D'ACTIVITE SOUHAITEE :		
PAIEMENT COTISATIONS SOCIALES: ☐ Mensuel ☐ Trimestriel		
VERSEMENT LIBERATOIRE (pour les résidents de moins de 5 ans) :		
□ NON □ OUI		
NOM COMMERCIAL (non obligatoire) :	ENSEIGNE (si lo	ocal commercial) :
SITE INTERNET:		
DOSSIER REMIS A LA CEM LE :	SIGNATURE DU	DECLARANT:





LISTE DES PIECES A FOURNIR:

- La copie de votre pièce d'identité et y écrire « certifiée conforme à l'original » + date + signature
- La copie de votre carte vitale
- Justificatifs de jouissance de l'adresse administrative de l'entreprise de moins de 3 moins (attestation notariale de propriété/ ou bail professionnel/ ou copie bail d'habitation + copie facture/ ou attestation de domiciliation + copie passeport de l'hébergeant + copie facture au nom de l'hébergeant/ou contrat de domiciliation d'entreprise conclu avec une société ayant obtenu un agrément Préfectoral...)
- 1 pouvoir rempli et signé
- La <u>déclaration de non-condamnation</u> + remplie et signée
- En cas d'activité réglementée : 1 copie du diplôme ou la production de tout document justifiant d'une expérience professionnelle de 3 années minimum au même poste (certificat de travail, dernier bulletin de salaire etc....)
- Un règlement de 95 euros (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM) et un règlement de 150 € de frais de chambre consulaire
- Des frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité
- Vous pouvez réaliser cette démarche en autonomie et gratuitement sur le site Internet <u>www.inpi.fr</u>. Les frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité

Nous vous informons que toute entreprise de Saint-Barthélemy doit s'acquitter des taxes annuelles suivantes :

- CFAE: 350 € en forfait de base, 100 € supplémentaire par salarié, à payer dans les 90 jours de l'immatriculation (sauf si elle a lieu du 01/10 au 31/12). Payable les années suivantes du 01/01 au 31/03 avec le document CFAE
- TED : Taxe d'élimination des déchets : montant qui doit être déterminé par la déchetterie que vous devrait contacter

La CEM met en place la formation « Entreprendre » pour les créateurs et repreneurs d'entreprises : Elle vous donnera les bases de gestion de votre future entreprise. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter, et à consulter le <u>programme sur notre site Internet</u>.

